



Commune de Felon

## **Compte-rendu de la réunion de conseil du 07 septembre 2020**

Etaient présents : Serge MARLOT, Sylvie CHRÉTIEN, Mary CAILLEAU, Clément CRISCUOLO, Alexandre FARQUE, Andréa GIL, Christophe ROELLINGER, Nathalie SCHADIG, Éric WEISS.

Excusés : Pascal CHAVEROT, Marie DE VLEESCHOUWER,

Début de séance : 20 h 10. Secrétaire : Christophe ROLLINGER Fin de séance : 22 h 15

Avant d'examiner l'ordre du jour, le maire souhaite faire un rappel : selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est seul responsable de l'ordre du jour du conseil et de ce qui y est inscrit. Si quelqu'un souhaite qu'un point soit examiné, il doit formuler sa demande par écrit 15 jours avant la séance, les convocations étant envoyées environ 10 jours avant la date de conseil.

### **1. : Éco-lotissement et maraichage :**

Le maire évoque la visite dans les bois pour trouver un emplacement pour ce projet qui a été faite. Il a été abordé par une habitante du village intéressée par ce sujet et de fil en aiguille a pris contact avec la préfecture et le service concerné. Rendez-vous est fixé en mairie le 29 septembre. Les personnes de la préfecture seront accompagnées (DDT, ONF...) pour assister à la présentation du projet. Le but de la réunion de ce soir est de discuter du contenu de cette présentation.

Un conseiller fait part de son inquiétude quant à la fertilité du sol ; celui-ci est-il propice au maraichage ? Ne faut-il pas faire une analyse de PH ? La première adjointe le rejoint dans cette analyse.

Un conseiller souhaite avoir des informations sur la gestion : qui s'en occupe, faut-il employer quelqu'un, est-ce mis en location... ?

Le maire répond qu'il faudra peut-être faire une analyse, il espère avoir des réponses de la part des autorités compétentes. Pour répondre à Un conseiller, rien n'est décidé mais la première idée serait de créer une régie municipale, la finalité du projet étant de compenser le manque à gagner dû à la baisse des dotations et des compensations de la TH. De plus, il explique que la vente en circuit court fonctionne très bien.

Un conseiller précise que, si le maraichage ne fonctionne pas, il sera possible de faire autre chose de ce terrain.

Mieux vaut essayer de tirer partie de cette parcelle de bois qui, en l'état, ne sert pas à grand-chose.

Pour la partie éco-lotissement, la superficie serait d'environ 5600m<sup>2</sup> soit 4 parcelles maximum. Un conseiller demande les caractéristiques d'un éco-lotissement. Le maire lui répond qu'on laisse quelques arbres (ou on en replante si cette solution est plus appropriée), les places de parking, les poubelles se trouvent à l'entrée du lotissement.



Commune de Felon

De cette façon, il n'y a pas de circulation de voitures, seulement des chemins piétonniers et peu voire pas de bitume.

Le maire conseille à tous d'aller voir à Beaucourt. Un éco-lotissement a été réalisé et il semble que ce soit une réussite.

Deux solutions sont possibles :

- Soit la commune s'occupe du défrichage, de la viabilisation, du bornage... et vend les parcelles
- Soit elle cède la parcelle à un lotisseur qui s'occupe de tout.

Une conseillère indique qu'un lotisseur achète le terrain nu en fonction de sa situation et du coût estimé de la viabilisation à environ 3000€ l'are.

Dans ce cas, la commune ferait un cahier des charges à respecter comme le nombre d'arbres à laisser par parcelle, le nombre maximum de lots, le type de constructions...

La motivation de cette opération étant de sortir la commune de l'ornière financière dans laquelle elle se trouve.

Sur la question de la réunion du 29 septembre, certains conseillers se demandent s'il ne faudrait pas avoir un projet précis déjà bien avancé. Le maire rappelle que c'est une réunion préparatoire qui permettra de faire le point avec les différents intervenants pour savoir s'ils sont intéressés ou non. Le maire, épaulé par l'ONF et une conseillère travailleront sur le dossier si la réponse est positive.

Rien ne sera signé ou décidé tant que le conseil n'aura pas, au préalable, donné son accord.

Qui souhaite continuer ce projet ?

**Résultat : unanimité des présents.**

## **2. Sécurité route principale :**

La première adjointe a appelé le Département afin d'avoir leur avis sur l'emplacement le plus judicieux pour le ou les passages piétons et autres marquages au sol. Il a été répondu de faire un courrier de demande d'assistance technique. Celui-ci a été rédigé et posté la semaine dernière.

Le maire invite les conseillers à passer par Phaffans pour voir les accotements direction Lacollonge. Il précise qu'ils ne sont pas aussi larges que des trottoirs en enrobés mais suffisamment pour le passage de poussettes ou piétons.

Un conseiller relève que cette route est communale et qu'il ne sera pas aisé de reproduire ce genre d'ouvrage sur une départementale. De plus, un trottoir au bord du fossé ne tiendra pas, il faudra buser ce dernier.



Commune de Felon

Le président de la commission travaux a reçu des devis, le moins disant est l'entreprise Pichon mais ce dernier ne fait pas l'unanimité, son travail n'étant pas toujours satisfaisant. Sujet à revoir lorsque la commission travaux se réunira.

### **3. Dépenses de fonctionnement :**

La première adjointe souhaite avoir un point sur les dépenses. La présidente de la commission finances répond qu'environ 55% des dépenses prévues ont été réalisées et que le grand livre est consultable par tous. Il suffit de le demander.

### **4. Travaux future mairie / appartement :**

Trois devis pour la chaudière sont arrivés, le mois cher étant un peu en dessous de 20000€. La subvention du département nous a été notifiée début de semaine. Les compteurs de calories seront relevés en fin d'année pour voir la répartition entre appartement et l'ancienne école. Une nouvelle délibération sera certainement prise suite à ce constat. Lors de la prochaine séance, le choix de l'entreprise sera arrêté.

### **5. Mise aux normes WC :**

Après vérification, le poteau peut être enlevé sans souci, il n'est pas porteur. Un WC répondant aux normes d'accessibilités sera fait. La rampe d'accès PMR sera faite par la commune avec l'employé communal. Il est proposé une rampe « escamotable », matériel qui semble plus adapté à la faible fréquentation des personnes en situation de handicap, mais le maire indique que les collectivités, contrairement aux entreprises privées, ne peuvent pas se contenter de ce système.

Le maire propose que la mairie soit « baptisée » Raymond Schmittlein en hommage à l'ancien député du Territoire de Belfort et secrétaire général du MPC (Mouvement pour la Communauté), organe gaulliste chargé d'organiser et couvrir la lutte officieuse (les fameux barbouzes) contre l'OAS en Algérie en 1961-62, est inhumé dans le cimetière communal. A suivre...

### **6. Poubelle cimetière :**

La première adjointe a constaté des dépôts de débris et s'interroge sur les solutions possibles pour endiguer ce phénomène. Il sera réalisé un meilleur container pour les plastiques.

### **7. Tapage nocturne :**

La première adjointe fait remarquer le bruit récurrent à l'étang « WERLE ». Elle demande si le maire ne peut pas intervenir. Celui-ci répond que c'est un endroit privé et que même la gendarmerie se déplace rarement pour ce genre d'affaire.

Plusieurs conseillers dont la deuxième adjointe, prônent la tolérance en été ! cela ne se produit pas tous les jours. Elle fait remarquer que du côté de sa rue, il y a d'autres nuisances, d'origine plus grave. La plupart des membres du conseil indique que dans tout le village, de temps à autres, les gens font la fête en été, c'est normal...



Commune de Felon

## **8. Problématique de la permanence de mairie :**

Le maire rappelle que, lors de la réunion du 10 août et à l'unanimité (voir compte-rendu), le conseil a décidé de ne pas faire de permanence tant que la crise sanitaire ne sera pas terminée. Les personnes qui ont des demandes, appellent le secrétariat de mairie ou envoient un mail. Elles peuvent aussi interpeller directement les conseillers afin qu'ils fassent remonter. Les réponses sont apportées le plus rapidement possible. La première adjointe est passée outre cette décision et a tenu une permanence. Par son rôle de première adjointe, elle doit assurer la continuité du service en cas d'absence du maire et ne peut pas se désolidariser du conseil en allant contre ses décisions.

Le maire lui précise que, si elle souhaite poursuivre dans cette voie, elle devra se mettre clairement dans l'opposition. Ce qui rendra les choses claires dans le village.

La première adjointe précise qu'elle a reçu à la mairie le mardi 1<sup>er</sup> septembre un couple nouvellement installé dans notre village, en respectant les gestes barrières. Elle indique souhaiter faire des réunions maire /adjointes. Ce dernier souligne qu'il est en mairie tous les mardis et mercredis matin. La deuxième adjointe, travaillant ces jours, ne pourra que rarement y participer mais se tiendra au courant des dossiers par d'autres moyens. (Mail par exemple)

## **9. Divers :**

\* Le défibrillateur commandé sera livré demain, mardi 8 septembre. Le maire mentionne l'obligation d'en avoir un, en cas de besoin.

\* Un conseiller, fait remarquer qu'un habitant a fait des travaux dans l'arrêt de bus (que se serait-il passé s'il s'était blessé ?), que la salle a été prêtée à une association pour 3 séances de danse et que le conseil n'a pas été prévenu. Le maire conçoit qu'il s'agit d'une demande légitime et que dorénavant, comme le fait remarquer Christophe, il enverra un SMS pour ce genre d'opération, cela permettant à chacun de répondre s'il est interrogé. Quant au bénévole qui est intervenu, nous allons nous renseigner pour le déclarer en tant que tel et, de ce fait, être couvert en cas d'incident.

Le maire précise à tous que 95% du travail est fait par le maire et le secrétariat. Les 5% restant sont les dossiers les plus importants : Budget – Bois - Travaux – Comité des fêtes – Écologie, pour lesquels il existe des commissions qui préparent des dossiers soumis ensuite à l'approbation du conseil. Il ajoute que rien d'important tant au niveau du budget qu'au niveau des décisions n'a été fait. Il précise également que dans les commissions, tous les membres ne doivent pas obligatoirement être présents lors de rendez-vous avec des entreprises. Le président de chacune d'elles fait le point lors de réunions.

Un conseiller s'interroge sur la pertinence ou non de faire une info régulièrement à destination de tous les habitants. Le conseil y semble favorable.